

# ELEMENTS D'ELABORATION POUR LA REDACTION DU DOSSIER DE DECLARATION ELEVAGE VOLAILLES

-----

CE DOCUMENT EST A ETABLIR SUR PAPIER LIBRE EN DEVELOPPANT CHACUN DES POINTS VOUS CONCERNANT

**1 - Dénomination de la personne physique ou morale**

**2 - Emplacement de l'installation**

**3 - Classement de l'activité ou RUBRIQUE : 2111 - 2**

Elevage volailles (compris entre 5000 et 30000 Animaux Equivalents<sup>\*</sup>)

**4 - Nombre d'animaux** : type de production (industriel, label, ...), espèce entretenue

**5 - Description de l'exploitation** : nombres d'hectares, SAU, prairies, terres labourables, autres élevages existants sur l'exploitation.

**6 - But du projet** : Création, augmentation de l'effectif, changement de production.

**7 - Description des bâtiments** d'élevage existants et ou en projet : nature des matériaux , mode de ventilation, étanchéité des sols.

**8 - Description des parcours**

**9 - Mode de couchage des animaux** : caillebotis, litière accumulée.

**10 - Moyen de stockage des effluents**, surface, volume et durée du stockage, (lisiers, eaux souillées).

**11 - quantités d'effluents** (fumiers, purins, lisiers) produits par an sur le site.

**12 - Gestion des épandages** des effluents (plan d'épandage – liste et numéro des parcelles-bilan de fertilisation)

**13 - Moyen de stockage des aliments.**

**14 - Approvisionnement en eau.**

**15 - Durée du vide sanitaire et moyen de désinfection.**

**16 - Impact sur l'environnement** : c'est-à-dire :

- ◆ Choix du site par rapport au voisinage et la propagation des bruits, des odeurs, de la gestion des effluents.
- ◆ Dispositions prévues pour l'élimination des cadavres, stockage, lutte contre les rongeurs et les insectes.
- ◆ Dispositions prévues pour la protection contre l'incendie.

- ◆ Procédé de collecte et évacuation des eaux pluviales.
- ◆ Cette étude doit être élaborée en fonction des diverses recommandations concernant le logement des animaux et les pratiques agronomiques. Elle est personnalisée et constitue un véritable guide spécifique aux élevages volailles pour la réalisation et la conduite de l'atelier.

## dater et signer le document

### joindre

- un plan de localisation au 1/50 000 ou 1/25 000
- un plan de situation au 1/5000 ou 1/2500 (affectation des bâtiments) - **faire apparaître le rayon de 100m autour des exploitations et indiquer les habitations occupées par des tiers – puits – cours d'eau**
- un plan de masse au 1/500 ou 1/200 – **faire apparaître le tracé des égouts**

-----

**ETABLIR LE DOSSIER EN TROIS EXEMPLAIRES :**

- DESCRIPTIF
- ATTESTATION
- PLANS

*ET L'ADRESSER A :*

## Préfecture de l'Indre

**Secrétariat Général Mission Développement Durable**

*Services Installations classées*

**BP 583**

**36019 CHATEAUROUX cedex**

*[\*] L'animal équivalent (A.E.) est défini comme suit :*

caille = 0,125 A.E.

pigeon, perdrix = 0,25 A.E.

coquelet = 0,75 A.E.

poulet léger = 0,85 A.E.

poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisán, pintade, canard colvert = 1 A.E.

poulet lourd = 1,15 A.E.

canard à rôtir, canard prêt à gaver, canard reproducteur = 2 A.E.

palmipèdes gras en gavage = 7 A.E.

dinde légère = 2,20 A.E.

dinde médium, dinde reproductrice, oie = 3 A.E.

dinde lourde = 3,50 A.E.

palmipèdes gras en gavage = 7 A.E.